

WCC-2012-Res-067-FR

L'UICN et la région arctique – intensification et coordination des travaux

NOTANT que l'environnement arctique est l'un des écosystèmes les plus menacés au monde du fait de la diversité des risques auxquels il est exposé, depuis les transformations provoquées par le changement climatique jusqu'à la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles de la région ;

RAPPELANT les décisions prises par les sessions antérieures de l'Assemblée générale et du Congrès mondial de la nature, à savoir : la 4^e Assemblée générale de Copenhague en 1954, la 7^e Assemblée générale de Varsovie en 1960, la 10^e Assemblée générale de New Delhi en 1969, la 11^e Assemblée générale de Banff en 1972, la 14^e Assemblée générale d'Ashkhabad en 1978, la 15^e Assemblée générale de Christchurch en 1981, la 16^e Assemblée générale de Madrid en 1984, la 17^e Assemblée générale de San José en 1988, la 18^e Assemblée générale de Perth en 1990, la 19^e Assemblée générale de Buenos Aires en 1994 et le 1^{er} Congrès mondial de la nature de Montréal en 1996 concernant, entre autres, l'élaboration d'un plan d'action pour la conservation et le développement durable de l'Arctique, en collaboration avec les populations autochtones, le 2^e Congrès mondial de la nature d'Amman en 2000, relatif notamment à la nécessité d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour l'Arctique, à la gestion intégrée des écosystèmes, à l'intégrité écologique et à la sécurité environnementale dans l'Arctique, et le 4^e Congrès mondial de la nature de Barcelone en 2008, relatif à la représentation de l'UICN par des experts appropriés dans les négociations ayant trait à l'Arctique ;

RECONNAISSANT que l'UICN, depuis sa création, œuvre dans différents domaines pour préserver les écosystèmes naturels de l'Arctique et soutient différentes initiatives à l'appui de ces activités ;

SALUANT l'excellent travail accompli par le Conseil de l'Arctique en matière de promotion du développement durable dans la région arctique ;

SALUANT ÉGALEMENT l'engagement de tous les pays limitrophes de la région arctique à tout mettre en œuvre, conjointement, pour concevoir le développement durable selon une méthode de gestion fondée sur les écosystèmes dans la région arctique ;

SOULIGNANT que ce qui se passe dans la région arctique a des conséquences sur la nature à l'échelle mondiale et, par conséquent, sur toutes les sociétés du monde ;

CONSCIENT que les écosystèmes de l'Arctique fournissent des services essentiels, notamment des services indispensables au maintien des moyens d'existence des populations autochtones ;

CONSCIENT CEPENDANT que les efforts déployés par l'UICN pourraient être plus efficaces s'il y avait une meilleure coordination au sein de l'Union ;

SE FÉLICITANT des travaux réalisés par les Groupes de spécialistes de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN dans la région arctique ; et

RECONNAISSANT l'excellence des travaux scientifiques réalisés par l'UICN aux fins de définir les critères d'identification des aires marines importantes sur les plans écologique et biologique, y compris l'examen de la façon dont elles pourraient être utilisées pour prendre des décisions éclairées en matière de conservation du milieu marin aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des juridictions nationales ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. CONFIRME que l'UICN souhaite jouer un rôle de premier plan dans la région arctique compte tenu de ses grands atouts.
2. DEMANDE à la Directrice générale de poursuivre sa collaboration avec le Conseil de l'Arctique.
3. ENCOURAGE les Membres, les Conseillers, les Commissions et le Secrétariat de l'UICN à poursuivre et à intensifier les travaux communs en coopération avec les gouvernements et les organisations compétentes des régions arctique et subarctique.
4. RECOMMANDE que la Directrice générale renforce la présence de l'UICN au sein du Conseil de l'Arctique par sa participation aux travaux du Conseil de l'Arctique.
5. DEMANDE aux Membres de l'UICN et aux experts des Commissions spécialisés dans les questions relatives à l'Arctique, en coopération avec le Secrétariat, d'élaborer un plan d'action global de l'UICN pour ses travaux dans la région arctique, dans le but d'assurer des contributions pertinentes et accrues de l'UICN aux activités en cours et à venir, du Conseil de l'Arctique, de ses États membres, de ses participants et observateurs permanents.
6. CHARGE la Directrice générale de favoriser la mise en œuvre du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020* et des programmes de travail pertinents de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ayant trait à l'environnement arctique.

L'État Membre Danemark a versé la déclaration suivante aux procès-verbaux :

« Le Danemark, au nom du Groenland, accueille favorablement la Motion 086 « L'UICN et la région arctique – intensification et coordination des travaux » parrainée par le Muséum suédois d'histoire naturelle. Le parrain soutient les amendements [apportés].

Le changement climatique et l'augmentation des activités dans l'Arctique ont fait naître des défis nouveaux, en évolution rapide, pour la biodiversité, les peuples autochtones et les résidents de la région.

Il est essentiel de renforcer la coopération pour comprendre ces défis et pour y réagir.

Le Danemark, qui est un des huit États siégeant au Conseil de l'Arctique, considère que cette coopération circumpolaire **est** le principal forum régional permettant de faire avancer les objectifs des conventions et accords internationaux sur la conservation de la nature dans la région de l'Arctique.

À ce propos, le Danemark souhaite profiter de cette occasion pour se féliciter de la collaboration fructueuse entre l'UICN, en sa qualité d'observateur auprès du Conseil de l'Arctique, et les groupes de travail du Conseil de l'Arctique, par exemple le CAFF (Conservation de la flore et de la faune de l'Arctique).

À la lumière des défis qui se posent à la biodiversité de l'Arctique, il est vital de mettre l'accent sur la collaboration entre les groupes de travail du Conseil de l'Arctique et l'UICN et d'encourager son renforcement.

Concernant la Motion proposée, le Danemark estime qu'il faut souligner l'importance du renforcement de la présence de l'UICN au Conseil de l'Arctique et de sa contribution aux travaux du Conseil de l'Arctique.

Le Danemark estime qu'un plan d'action complet de l'UICN pour la région de l'Arctique doit tenir compte des plans du Conseil de l'Arctique et de ses groupes de travail et devrait être élaboré dans le but d'assurer une contribution pertinente et accrue de l'UICN aux activités en cours et à venir du Conseil de l'Arctique.

En conséquence, nous soutenons la Motion amendée. »

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.